

Etaient présents : Madame LAMOURET Fernande, Maire  
Monsieur JOURNET Billy, Monsieur LELOIR Fabien, Adjoints ;  
Monsieur DRAIN Aymeric, Monsieur MAILLARD Arnaud, Madame HENNINOT Audrey  
Absents excusés : Monsieur WADIN David, Monsieur BROTZKI Jack, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard, Madame LE PERSON Geneviève, Monsieur DA CUNHA José  
Procurations : Monsieur WADIN David donne procuration à Monsieur JOURNET Billy, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard donne procuration à Monsieur LELOIR Fabien, Madame LE PERSON Geneviève donne procuration à Monsieur JOURNET Billy  
Secrétaire de Séance : Monsieur MAILLARD Arnaud

### **DOSSIER 03.2022**

#### **Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts**

Le Conseil Municipal a décidé de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune. Et il a demandé au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

### **DOSSIER 04.2022**

#### **Ouverture des crédits sur la section d'investissement**

Le Conseil Municipal a accepté l'ouverture du quart des crédits inscrits au BP 2021 sur la section d'investissement pour pouvoir mandater les factures

Il a validé la répartition des crédits proposée ci-dessous :

- Sur le compte 2131 « Bâtiments Publics » : 12 200€
- Sur le compte 2152 « Installations voiries... » : 12 200€
- Sur le compte 2158 « Autres » : 1 500€
- Sur le compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » : 450€
- Sur le compte 2184 « Mobilier » : 1 500€

### **DOSSIER 05.2022**

#### **Demande de subvention**

Le Conseil Municipal a décidé ne pas octroyer d'aide, à l'association APF France Handicap préférant allouer une subvention aux associations locales.

### **DIVERS**

Madame le Maire a fait une présentation des activités de l'AJR (Animation Jeunesse Rurale).

La Maire  
Fernande LAMOURET

